

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-137

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LA CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND  
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Nicole VACCA à Jennifer DELI

**ABSENT** : Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====  
**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

En application des lois SRU et ALUR, la Commune du Pradet s'est engagée à respecter un programme de rattrapage du nombre de logements sociaux. Dans ce programme, établi en accord avec les services de la Préfecture, sont inscrits les deux logements communaux situés 1 rue Pierre Coubertin.

A ce titre, la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) est intéressée pour réserver ces futurs logements sociaux au bénéfice de ses agents et propose à la Commune de signer une convention de réservation de ces logements (annexée à la présente délibération).

La Commune s'engagerait ainsi à mettre à disposition les deux logements de la rue Coubertin lui appartenant et à les réserver, pour une durée de vingt-cinq ans, au bénéfice des agents de la CNMSS, qui seront ultérieurement désignés sur proposition de cette dernière. Durant cette période, les loyers continuent d'être perçus par la Commune, loyers dont le montant correspond aux barèmes des logements sociaux.

En contrepartie de cette réservation consentie, la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale accorde à la Commune du Pradet une subvention de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) par logement, soit un montant total de 50 000 € (cinquante mille euros) correspondant à la réservation de ces deux logements. Cette recette sera imputée au budget sur le compte 7478.

La réservation de ces futurs logements sociaux se fera sous condition suspensive d'obtention par la Commune de l'agrément préfectoral. Un diagnostic de faisabilité est actuellement en cours par l'architecte conseil agréé par la Préfecture du Var.

**Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,**

VU les lois SRU et ALUR,

VU les articles R 314-4 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le décret n° 2004-246 du 19 mars 2004 relatif aux conventions de réservation de logements au profit des agents de l'Etat et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 7 mars 2005 portant convention type de réservation de logements au bénéfice de fonctionnaires et agents de l'Etat,

**CONSIDERANT** que cette démarche représente une opportunité pour la Commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER** cet accord de réservation de logements au bénéfice de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention proposé.

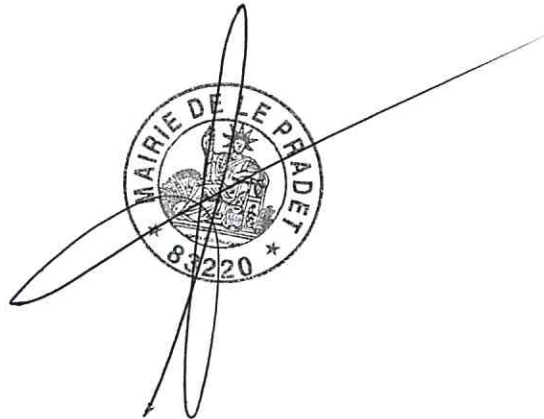
L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

26 Voix POUR

6 Voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Nicole VACCA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE LE PRADET" around the top edge and "83220" at the bottom. It features a central coat of arms. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the top right towards the bottom left.

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

23 DEC. 2015

Publié ou notifié le : 23 DEC. 2015

Le Maire,

